



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM- 5-2025

EXPLOITATION TAXI

CHANGEMENT DE VÉHICULE POUR L'AUTORISATION DE STATIONNEMENT n°9

LA VIE PLUS FACILE – Madame CLEARD Patricia

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

VU les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-3 et L 2213-6 du code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 modifiée relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,

VU le décret n° 95-935 du 17 août 1995 modifié portant application de la loi précitée,

VU l'arrêté préfectoral n°2015-042-0001 du 11 février 2015, réglementant la mise en circulation et l'exploitation des taxis,

VU l'arrêté municipal réglementant le stationnement des taxis dans la commune,

Vu mon arrêté en date du 2 avril 2009, fixant le nombre de taxis sur la Commune et réglementant la circulation et le stationnement des taxis,

Vu l'arrêté en date du 11 mai 2009, portant autorisation de stationnement n°9 à Madame CLEARD Patricia, représentant la société "La vie plus facile"

Considérant que la société "La vie plus facile" a remplacé le véhicule immatriculé FH-931-FA par le véhicule de transport de personnes à mobilité réduite, immatriculé HB-411-AJ,

ARRETE :

Article 1^{er} : La société "La vie plus facile" représentée par Madame CLEARD Patricia, sise à SAINT-MARCEL, 7 Bis rue Denis Papin est autorisée à stationner le véhicule de transport de personnes à mobilité réduite suivant :

N° immatriculation : HB-411-AJ

Localisation de l'emplacement : Place de l'Eglise

N° d'autorisation de stationner : 9

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Chalon-sur-Saône
- Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône,
- Le Service de la Police Municipale,
- A l'intéressée.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 22 janvier 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Raymond BURDIN
Maire,

